

S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

Où les explications du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De créer 1 emploi de Directeur du syndicat à temps complet, ouvert pour les cadres d'emplois de catégorie A suivants : Attachés territoriaux, Ingénieurs territoriaux, et d'adopter la modification du tableau des emplois et des effectifs.

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 12.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité

POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 6 décembre 2022
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ